

GMBA MONTIEL LABORDE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 335.342,10 €uros

Siège social : 14, rue Portalis – 75008 PARIS

349 954 636 RCS PARIS

SIRET 349 954 636 000 16

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-quatre juillet

Les Soussignés

- **La société GMBA & CO**
Propriétaire de 20.009 parts 20.008 parts
Représentée par M. Raymond Dorge, Président
- **M. Raymond DORGE**
Propriétaire de 1 part 1 part
- **M. Mathieu ALBOUY**
Propriétaire de 660 parts 660 parts
- **M. Arnaud HAMETTE**
Propriétaire de 660 parts 660 parts
- **M. Frédéric HEBERT**
Propriétaire de 660 parts 660 parts
- **M. Éric SOLOMAMPIONONA**
Propriétaire de 1 part 1 part
- **M. Nicolas GELLIOT**
Propriétaire de 1 part 1 part
- **Mme Pascale BELLUARDO**
Propriétaire de 1 part 1 part

➤ M. Pierre FAUCON Propriétaire de 1 part	1 part
➤ Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL Propriétaire de 1 part	1 part
➤ M. Yannick SOUCHET Propriétaire de 1 part	1 part
➤ Mme Alexandra YUNG Propriétaire de 1 part	1 part
➤ Mme Jacques DE NUCE DE LAMOTHE Propriétaire de 1 part	1 part
TOTAL	21.997 parts

Seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée "**GMBA MONTIEL LABORDE**" au capital de 335.342,10 €uros divisé en 21.997 parts sociales dont le siège social est fixé au 14, rue Portalis – 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 954 636,

Ont pris les décisions suivantes relatives à

- L'agrément de la cession d'une part sociale entre la société GMBA & CO et Madame Céline Chicot,
- La modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,
- La nomination de Madame Céline Chicot en qualité de co-gérante,
- La modification de la dénomination sociale,
- La modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Le transfert du siège social
- La modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les Associés, conformément à l'article 9 des statuts, agréent :

- La cession d'une part sociale devant intervenir entre la société GMBA & CO et Madame Céline Chicot née Pillon née le 14 février 1980 à Belfort, demeurant 129, rue Marceau – 91120 Palaiseau,
- Madame Céline Chicot, en qualité d'Associée.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier, sous condition suspensive de réalisation de la cession, des articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

A cet article est ajouté le paragraphe suivant :

13) Aux termes de la cession de part sociale intervenue en date du 24 juillet 2025, entre la Société GMBA & Co et Mme Céline Chicot, la répartition du capital social est ainsi répartie comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - La société GMBA & CO | |
| Propriétaire de 20.009 parts sociales | 20.007 parts sociales |
| - M. Raymond DORGE | |
| Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - M. Mathieu ALBOUY | |
| Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| - M. Arnaud HAMETTE | |
| Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| - M. Frédéric HEBERT | |
| Propriétaire de 660 parts sociales | 660 parts sociales |
| - M. Éric SOLOMAMPIONONA | |
| Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |
| - M. Nicolas GELLIOT | |
| Propriétaire de 1 part sociale | 1 part sociale |

- **Mme Pascale BELLUARDO**
Propriétaire de 1 part sociale 1 part sociale
- **M. Pierre FAUCON**
Propriétaire de 1 part sociale 1 part sociale
- **Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL**
Propriétaire de 1 part sociale 1 part sociale
- **M. Yannick SOUCHET**
Propriétaire de 1 part sociale 1 part sociale
- **Mme Alexandra Yung**
Propriétaire de 1 Part Sociale 1 Part Sociale
- **M. Jacques de NUCE DE LAMOTHE**
Propriétaire de 1 part sociale 1 part sociale
- **Mme Céline CHICOT**
Propriétaire de 1 Part Sociale 1 Part Sociale

Soit au total Vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept 21.997 Parts Sociales

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - LISTE DES ASSOCIES - REPARTITION DES PARTS

Le capital social est fixé à la somme de trois cent trente-cinq mille trois cent quarante-deux euros et dix centimes (335.342,10 €).

Il est divisé en **vingt-et-une mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (21.997)** parts sociales de **quinze euros vingt-quatre centime (15,24€)** euros chacune et réparties comme suit :

1. **La société GMBA & CO**
Propriétaire de 20.008 parts sociales 20.007 parts sociales
2. **M. Raymond DORGE**
Propriétaire de 1 part sociale 1 part sociale
3. **M. Mathieu ALBOUY**
Propriétaire de 660 parts sociales 660 parts sociales
4. **M. Arnaud HAMETTE**
Propriétaire de 660 parts sociales 660 parts sociales
5. **M. Frédéric HEBERT**
Propriétaire de 660 parts sociales 660 parts sociales

6. M. Éric SOLOMAMPIONONA Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
7. M. Nicolas GELLIOT Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
8. Mme Pascale BELLUARDO Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
9. M. Pierre FAUCON Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
10. Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
11. M. Yannick SOUCHET Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
12. Mme Alexandra YUNG Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
13. M. Jacques DENUCE DE LAMOTHE Propriétaire de 1 part sociale	1 part sociale
14. Mme Céline CHICOT Propriétaire de 1 Part Sociale	1 Part Sociale
SOIT AU TOTAL 21.997 PARTS	21.997 PARTS

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont libérées selon les modalités ci-dessus.

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de modification dans la composition des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander au Haut Conseil du commissariat aux comptes ou à son délégataire en matière d'inscription, la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. La compagnie régionale des commissaires aux comptes à laquelle la société est rattachée est également informée de ces modifications.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les Associés nomment à compter du 1^{er} août 2025 en qualité de Co-Gérante pour une durée indéterminée :

Madame Céline Chicot
De Nationalité Française
Née le 14 février 1980 à Belfort
Demeurant 129, rue Marceau – 91120 Palaiseau

Madame Céline Chicot exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et bénéficiera du remboursement de ses frais de représentation sur justificatifs.

Madame Céline Chicot a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ni exercer aucune fonction lui en empêchant l'exercice.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Les Associés décident à compter du 1^{er} août 2025 de modifier la dénomination sociale qui sera désormais GMBA Audit & Conseil.

Les Associés décident que le nom GMBA Montiel Laborde sera désormais utilisé en tant que nom commercial.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

ARTICLE 2 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la société est **GMBA Audit & Conseil**.

La suite de l'article demeure inchangée.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Les Associés décident à compter du 1^{er} août 2025 de transférer le siège social au 10 Place de la Madeleine - 75008 Paris, étant précisé qu'aucun établissement n'est conservé à l'ancien siège.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 10 Place de la Madeleine - 75008 Paris.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par une décision extraordinaire des associés, et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME DECISION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les co-gérants et par tous les associés.

GMBA&CO
M. Raymond DORGE
Associée

DocuSigned by:

9B5F3EB05B45455...

M. Frédéric HEBERT
Associé

DocuSigned by:
Frédéric HEBERT
655A9EC19FA84A9...

M. Arnaud HAMETTE
Associé Co-Gérant

DocuSigned by:
Arnaud HAMETTE
572C73EF021B42C...

M. Mathieu ALBOUY
Associé

Signé par :
M. Albouy
A4D35240EAC2420...

M. Éric SOLOMAMPIONONA
Associé Co-Gérant

DocuSigned by:
Eric SOLOMAMPIONONA
6342650E037D4DF...

M. Nicolas GELLIOT
Associé Co-Gérant

DocuSigned by:
Nicolas Gelliot
3E2A503D8C5A464...

Mme Pascale BELLUARDO
Associée Co-Gérante

DocuSigned by:
Pascale Belluardo
48258B98ECB145B...

M. Pierre FAUCON
Associé Co-Gérant

Signé par :
Pierre FAUCON
F0CE7D88E99F4E4...

Mme Virginie AUGUSTE DORMEUIL
Associée Co-Gérante

Signé par :
Virginie Dormeuil
89855FB636FA42A...

M. Yannick SOUCHET
Associé Co-Gérant

DocuSigned by:
Yannick SOUCHET
507BB8160E68479...

Raymond DORGE
Associé Co-Gérant

DocuSigned by:
Raymond DORGE
9B5F3EB05B45455...

Mme Alexandra YUNG
Associée

DocuSigned by:
Alexandra YUNG
7BE290F37E6B44B...

M. Jacques DE NUCE DE LAMOTHE
Associé Co-Gérant

DocuSigned by:
Jacques DE NUCE
CAE0A0947E1B42A...